

**Arrêté du 9 février 2015 portant délégation (régisseurs d'avances et de recettes)
au tribunal d'instance de Valence
NOR : JUSB1503725A**

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu la décision des chefs de la cour d'appel de Grenoble, en date du 12 décembre 2014, portant délégation au tribunal d'instance de Valence ;

ARRÊTE

Article 1

Il est, à compter de la date de passation des comptes, mis fin aux fonctions de Mme Stéphanie BARICEVIC, adjointe administrative de 1^{ère} classe, en sa qualité de régisseuse titulaire au tribunal d'instance de Valence.

Article 2

Mme Florie ANTOLIN, greffière du 2^{ème} grade, au tribunal d'instance de Romans-sur-Isère, déléguée par décision des chefs de la cour d'appel de Grenoble, en date du 12 décembre 2014, est nommée à titre exceptionnel, du 17 décembre 2014 au 16 février 2015, en qualité de régisseuse intérimaire au tribunal d'instance de Valence.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Grenoble, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 9 février 2015.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Marie-Noëlle DEHOUCK